



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 031/2026

Portant délégation de fonction et signature à Madame Ilham ANIB, 2^{ème} Adjointe

Le Maire de Crégy lès Meaux,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Madame Ilham ANIB,

ARRETE

Article 1 : A compter du 01 avril 2026, Madame Ilham ANIB est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants : la réussite scolaire, petite enfance, enfance et jeunesse, égalité femmes-hommes et cause animal

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Etude et suivi des missions relatives à la réussite scolaire, petite enfance, enfance et jeunesse, égalité femmes-hommes et cause animale,
- Elaboration des dossiers liés à la réussite scolaire, petite enfance, enfance et jeunesse, égalité femmes-hommes et cause animale,

Cette délégation entraîne délégation de signature de documents

La signature par Madame Ilham ANIB des pièces et actes suivants :


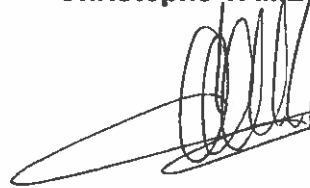
- Tous documents relatifs aux questions scolaires, périscolaires, à l'accueil et aux activités de loisirs des enfants de plus de 3 ans, à l'enseignement, à la restauration scolaire, à l'accueil et aux activités des enfants de moins de 3 ans, à l'accueil et aux activités pour la jeunesse, à la prévention et lutte contre les discriminations liées au sexe, d'une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales, du développement de la mixité dans la pratique sportive et la culture, du développement de la parité et des responsabilités dans la politique communale, la protection et le bien-être des animaux

devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 2 : Le Maire de la commune de Crégy les Meaux, le Directeur Général des services, et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet.

Fait à Crégy-lès-Meaux, le 31 mars 2026
Le Maire,
Christophe VAMBRE.

The seal is circular with a double border. The outer border contains the text "LE MAIRE DE CRÉGY-LÈS-MEAUX" at the top and "17124 CRÉGY-LÈS-MEAUX" at the bottom. The inner circle features a central emblem depicting a seated figure, possibly a saint or a historical figure, holding a staff or scepter.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Meurthe-et-Moselle dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2026

Application agréée E-legalite.com